

Commune : 69286  
Rillieux-la-Pape

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL  
D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIIP)

Cachet du rédacteur du document :

Numéro d'ordre du document d'arpentage .....  
Document vérifié et numéroté le .....  
A .....  
Par .....

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)  
Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : 30/09/2014..... effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le ..... par M ..... géomètre à .....  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la chemise 6463.  
A ..... , le .....

Document dressé par  
Thierry TACCARD.....  
à NIMES.....  
Date 29/09/2014.....  
Signature :

Section : BS  
Feuille(s) : 01  
Qualité du plan : P4  
Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 29/09/2014

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan révisé par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien révisé du cadastre, etc...)  
(3) Préciser le nom et qualité de signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat, etc...) et qualité de l'autorité escriptrice.

